

Question présentée par le député :

M. Marc Falquet

Date de dépôt : 26 février 2016

Question écrite urgente

« Vous ne voulez pas de requérants d'asile ? Alors payez ! »

C'est à l'Hospice général qu'incombe la responsabilité d'accueillir et d'assister les personnes imposées par la Confédération à Genève selon la clé de répartition. Aucun changement politique n'étant à attendre de la Berne fédérale dans l'immédiat, le rythme des arrivées devrait se maintenir à un niveau très élevé, contraignant l'Hospice général à trouver des solutions d'hébergement pour loger le flot ininterrompu de migrants.

Il est de notoriété publique que certains requérants d'asile s'adonnent au commerce de la drogue ou sont actifs dans les incivilités et même la délinquance, ce qui explique le peu d'enthousiasme de la population environnante à accueillir des structures d'accueil.

Certaines communes ont d'ailleurs préféré offrir une compensation financière à l'Hospice général par « solidarité » mais surtout pour acheter leur bonne conscience et éviter de se faire implanter de telles structures sur leur territoire communal.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Quelles communes ont souscrit à « l'offre » de l'Hospice général, et pour quels montants ?*
- 2) *Les communes sont-elles contraintes d'accepter sur leur territoire la construction de nouveaux logements pour héberger des demandeurs d'asile ?*

Le Conseil d'Etat est remercié.